



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1614

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière du centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun. Le centre hospitalier termine sa gestion 2001 avec un déficit de treize millions de francs et ce malgré une gestion rigoureuse et les efforts constants des personnels. Les perspectives de gestion pour 2002 sont d'autant plus inquiétantes que l'effet des difficultés constatées pour cette année laisse présager un déficit croissant de vingt millions de francs pour 2002. Cet hôpital dont les pouvoirs publics ont reconnu l'inadaptation des immeubles et la vétusté du patrimoine doit faire l'objet d'une reconstruction complète. A cet effet, les élus de l'agglomération melunaise en accord avec les élus de la ville nouvelle de Sénart ont proposé un terrain d'assiette pour accueillir la nouvelle structure. Il reste que le délai prévu pour cette reconstruction, dont il est probable que les travaux dureront cinq ans, rend nécessaire un accompagnement immédiat de l'hôpital actuel avant l'installation des personnels dans les nouveaux locaux. Au-delà d'une subvention de 3,145 millions de francs accordée dernièrement pour les urgences, il convient aujourd'hui d'assurer cet établissement d'un soutien financier à l'investissement afin d'assurer une réhabilitation minimale pour les cinq ans à venir. Par ailleurs, au-delà du soutien à l'investissement, des interrogations demeurent pour ce qui est du fonctionnement. Il lui demande, à cet effet, comment on peut encourager un établissement à se dynamiser encore davantage sur le plan médical et général au moment où le budget annoncé pour 2002 supprime des postes de personnel et où la dotation compensatrice de la réduction du temps de travail est très loin de compenser la diminution des horaires et n'autorisera donc pas l'embauche de personnels supplémentaires.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE DU CENTRE HOSPITALIER MARC-JACQUET À MELUN

Mme la présidente. M. Jean-Claude Mignon a présenté une question, n° 1614, ainsi rédigée :

« M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière du centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun. Le centre hospitalier termine sa gestion 2001 avec un déficit de 13 millions de francs et ce malgré une gestion rigoureuse et les efforts constants des personnels. Les perspectives de gestion pour 2002 sont d'autant plus inquiétantes que l'effet des difficultés constatées pour cette année laisse présager un déficit croissant de 20 millions de francs pour 2002. Cet hôpital, dont les pouvoirs publics ont reconnu l'inadaptation des immeubles et la vétusté du patrimoine, doit faire l'objet d'une reconstruction complète. A cet effet, les élus de l'agglomération melunaise, en accord avec les élus de la ville nouvelle de Sénart, ont proposé un terrain d'assiette pour accueillir la nouvelle structure. Il reste que le délai prévu pour cette reconstruction, dont il est probable que les travaux dureront cinq ans, rend nécessaire un accompagnement immédiat de l'hôpital actuel

avant l'installation des personnels dans les nouveaux locaux. Au-delà d'une subvention de 3,145 millions de francs accordée dernièrement pour les urgences, il convient aujourd'hui d'assurer cet établissement d'un soutien financier à l'investissement afin d'assurer une réhabilitation minimale pour les cinq ans à venir. Par ailleurs, au-delà du soutien à l'investissement, des interrogations demeurent pour ce qui est du fonctionnement. Il lui demande, à cet effet, comment on peut encourager un établissement à se dynamiser encore davantage sur le plan médical et général au moment où le budget annoncé pour 2002 supprime des postes de personnel et où la dotation compensatrice de la réduction du temps de travail est très loin de compenser la diminution des horaires et n'autorisera donc pas l'embauche de personnels supplémentaires. »

La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre délégué à la santé, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de vous dire combien nous apprécions que vous répondiez personnellement aux questions qui vous sont posées.

J'associe à cette question mon collègue Pierre Carassus, député de Melun-Nord. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire, nous souhaitons vous interroger sur la situation budgétaire du centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun.

Cet établissement hospitalier termine sa gestion de l'exercice 2001 avec une insuffisance budgétaire de 12 millions de francs malgré une gestion rigoureuse et les efforts constants des personnels depuis de nombreuses années et malgré une allocation non reconductible de votre part de 1 million de francs notifiée ces derniers jours. Dans un tel contexte, les perspectives de gestion pour 2002 apparaissent d'autant plus inquiétantes que l'effet « année pleine » des difficultés constatées pour cette année laisse présager un déficit croissant de 20 millions de francs pour l'exercice 2002.

Cet hôpital, dont vous avez reconnu l'inadaptation des structures des immeubles et la vétusté du patrimoine, doit faire l'objet d'une reconstruction complète d'ici à 2006. A cet effet, les élus de la communauté d'agglomération de Melun - Val-de-Seine, en accord avec les élus de la ville nouvelle de Sénart, ont proposé un terrain d'assiette pour accueillir cette nécessaire reconstruction. Les élus, dans le cadre d'un groupe de travail, ont d'ailleurs confirmé fin novembre la faisabilité de la localisation proposée au nord de Melun et au sud de Sénart en appui de l'ex-RN 6, futur boulevard urbain qui reliera les deux agglomérations. Cette localisation permettra d'assurer une prise en charge complète de la population des deux agglomérations, soit 200 000 personnes et, de façon plus générale, de celle du sud du département, soit plus de 500 000 habitants.

Il reste que le délai prévu avant l'achèvement d'un établissement neuf et cohérent, même s'il est le plus court possible, rend nécessaire, monsieur le ministre, une restructuration minimale de l'établissement actuel.

Au-delà de la subvention de 3,145 millions de francs accordée dernièrement par le Fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux pour le seul service des urgences, l'Etat doit aujourd'hui assurer l'hôpital d'un soutien financier aux investissements relais pour cette restructuration qui garantira aux personnels de meilleures conditions de travail et aux malades de meilleures conditions d'accueil et de sécurité pendant les cinq années à venir.

Par ailleurs, des interrogations demeurent pour ce qui est du fonctionnement. Je m'étonne, en effet, que vos services invitent cet établissement à se dynamiser encore davantage sur le plan médical et général au moment où le budget annoncé pour 2002 lui retire au minimum deux fois plus de postes de personnel que la dotation compensatrice de la réduction du temps de travail ne lui accorde.

Monsieur le ministre, sans être alarmiste, la situation est grave. Les moyens budgétaires alloués actuellement à l'hôpital de Melun ne lui permettent pas aujourd'hui de répondre à certaines normes obligatoires édictées par votre ministère pour assurer notamment la sécurité des patients. Ces derniers ne comprendraient pas que l'Etat exige des économies qui risqueraient de mettre en péril leur santé. Monsieur le ministre, le conseil d'administration de l'établissement m'a remis un document présentant un plan d'investissement très sélectif qui ne concerne que des travaux incontournables de sécurité et de mise à niveau de normes obligatoires, dont la mise à niveau partielle du plateau technique de cet établissement classé service d'accueil et de traitement des urgences.

Je vais vous remettre ce document. Merci d'en prendre connaissance avec intérêt. Vous avez affaire, dans ce dossier, à des gens responsables. Vous constaterez, à la lecture du document en question, que les sommes demandées financeront uniquement des travaux vitaux et incontournables que l'hôpital n'est absolument pas en mesure de financer seul. De votre décision dépend la survie de cet établissement pour les cinq ans à venir.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. Monsieur le député, vous avez employé un ton grave. Nous avons souvent parlé de l'hôpital de Melun et je ne pensais pas que la situation était à ce point tendue.

Vous estimez que la reconstruction de l'établissement doit être accompagnée d'un soutien financier à l'investissement. Bien sûr ! Par ailleurs, vous indiquez que l'établissement ne bénéficie pas d'un budget de fonctionnement lui permettant de développer davantage son activité. Je serais très heureux de voir votre plan et d'essayer, avec mon cabinet, de participer à ce soutien.

Les déficits architecturaux actuels, qui, s'ils gênent le développement, n'en expliquent pas complètement le faible niveau, ne pourront en effet être complètement résolus que par une reconstruction sur un autre site. Nous en sommes tous convaincus. Dans cette attente, il a été demandé à l'établissement de présenter un plan pluriannuel d'investissements pour que toutes les mesures nécessaires à un bon fonctionnement soient prises aussi bien dans la zone d'accueil de très courte durée que pour la stérilisation, les laboratoires et les blocs chirurgicaux.

La restructuration prioritaire, à savoir le site d'accueil des urgences, a déjà fait l'objet d'un plan d'investissement qui a pu être retenu au titre du FIMHO à hauteur de 3,145 millions de francs. Il a été proposé au président du conseil d'administration de solliciter un contrat d'objectifs et de moyens avec l'agence régionale de l'hospitalisation, afin d'y inscrire ce plan d'investissement et ses surcoûts et, dans ces conditions, je suis prêt à le soutenir.

En ce qui concerne son fonctionnement, l'établissement a bénéficié d'une aide de 3,3 millions de francs au titre de l'avance de 100 millions de francs accordée à la région Ile-de-France pour 2001 et de 1 million de francs au titre des tensions budgétaires de fin d'année. Afin d'améliorer l'équilibre budgétaire, cet effort devra être complété par des mesures de réorganisation. En effet, au regard du point ISA, cet établissement apparaît encore significativement surdoté et peut parvenir à une meilleure efficacité. Je sais que, en disant cela, je parle comme un bureaucrate, bien que cela ne soit pas mon genre. Mais à défaut d'avoir un autre critère d'évaluation des établissements, nous devons nous en tenir au point ISA. Je suis prêt à étudier le plan d'investissement avec vous et à vous adresser un membre de mon cabinet pour voir comment répondre à cette préoccupation qui, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, doit être prise en compte. Je le ferai.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je transmettrai fidèlement votre réponse aux membres du conseil d'administration du centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1614

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7153

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9525

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 décembre 2001